

Tribune Nouvel Ere

Une défaite politique et juridique

L'élection municipale de 2020 est désormais close. Le recours lancé par la liste « Dourdan ensemble avance » au lendemain des résultats du second tour du scrutin avait déjà rejeté en première instance par le tribunal administratif de Versailles. Même si les conclusions de ce jugement étaient sans équivoque et qu'aucun moyen juridique sérieux n'aurait pu remettre en cause l'issue des élections, un appel a été formulé devant le conseil d'Etat. La haute instance administrative a une nouvelle fois rejeté les arguments soulevés par l'ancienne majorité. Il aura fallu que le juge administratif tranche pour qu'elle admette sa défaite. Il était temps ! Pendant cette année, qui a vu la ville changer de rythme, malgré le contexte sanitaire environnant, l'ancienne majorité a multiplié les déclarations péremptoires et les attaques personnelles gratuites, comme si elle n'assumait sa défaite. Une défaite aux élections municipales d'abord. Dans le cadre d'une triangulaire où déjà l'écart des voix entre la liste nouvel Ere et celle de l'équipe sortante était suffisamment significatif pour ne pas comprendre que la majorité des électeurs dourdennais avaient décidé de changer de cap. Une défaite aux élections départementales ensuite. Elle marque le retour de notre ville sur la scène politique départementale et régionale. Alors que depuis près de 15 ans, l'avis et le poids de notre commune et de ses représentants ne pesaient plus dans les décisions. Une défaite juridique désormais. Elle paraphrase le choix des électeurs dourdennais. Une nouvelle rentrée s'annonce. Nous fêterons l'année prochaine le 800^{ème} anniversaire de la construction du château de Dourdan. C'est un événement majeur que nous célébrerons tous ensemble. Nous sommes toujours aussi motivés. Fort de votre confiance, notre équipe est en place. Vous pouvez compter sur nous.

Groupe Nouvel Ere